

Saint-Étienne

Nadia, travailleuse et sans-papiers : « On souffre en silence »

Nadia a quitté son pays d'origine, l'Algérie, en 2019. À Saint-Étienne, malgré sa situation de sans-papiers, elle travaille comme aide à domicile auprès de particuliers. Elle plaçait beaucoup d'espoir dans le projet de loi sur l'immigration. Mais les décisions prises cette semaine au Sénat lui font craindre le pire.

Mardi matin, le réveil de Nadia (prénom d'emprunt) a été triste. En apprenant que l'article 3 de la loi sur l'immigration, censé rendre plus facile l'obtention de papiers aux étrangers travaillant dans des secteurs en tension, était retiré, l'espoir de cette femme de 34 ans s'est effondré. La suppression de l'aide médicale d'État par le Sénat (1) a ajouté de la douleur à sa peine.

Nadia est née en Algérie. C'est en 2019 qu'elle est arrivée en France, en passant par l'Espagne. Ses études de bibliothécaire de l'autre côté de la Méditerranée ne lui ont pas permis de trouver du travail. Alors, elle s'est décidée à récrire sa vie.

Pression et heures non payées

« Cette vie que je cherche, elle se trouve ici », imagine-t-elle en citant un pays de loi, un pays qui respecte les gens, qui aide les personnes. Un pays où, sur le papier, la femme est l'égal de l'homme.

« En arrivant à Saint-Étienne, où j'avais de la famille, j'ai tout fait pour m'intégrer immédiatement. Je me suis inscrite à l'université pour suivre une formation de management d'équipe et de projet. Pour payer ces études, il a fallu que je trouve un travail », explique Nadia, qui remercie la France de lui avoir donné sa chance en l'acceptant à la faculté.

Elle se renseigne alors pour travailler comme aide à domicile. Sans-papiers, elle essuie les refus des organismes agréés. Pas ceux de certains particuliers qui acceptent de l'embaucher. Sans s'apitoyer plus que de raison sur son sort, elle reconnaît que certains ont profité de sa situation de sans-papiers qui s'apparente à celle des sans voix. Pression et heures non payées ont parfois fait partie de son lot quotidien.

« Pour nous, la loi Darmanin allait nous sauver »

« Il m'est arrivé d'être traitée comme une esclave. On souffre en silence », dit-elle en reconnaissant aujourd'hui que la personne qui l'emploie la traite correctement. De 10 à 13 heures puis de 18 à 20 heures, Nadia aide son employeur à préparer ses repas, à faire sa toilette et son ménage. Le tout pour environ 1 000 euros par mois et est déclarée à l'Urssaf. Mais le fait d'être sans papiers lui rappelle toujours qu'elle est en position de faiblesse. Et l'avenir qui semblait s'éclaircir s'est soudain assombri.

« Pour nous, la loi Darmanin allait nous sauver. J'étais heureuse. Si l'article 3 est abandonné tout comme l'aide médicale d'État, ça va être terrible parce que je ne pourrai même plus me soigner. J'ai quitté ma famille, mon pays pour venir en France. Comme moi, il y a beaucoup d'étrangers qui sont en France pour donner. J'ai avancé ici, j'ai construit une vie ici et je ne veux pas retourner en arrière », explique-t-elle en essayant, en vain d'obtenir un rendez-vous à la préfecture pour déposer un dossier s'appuyant sur la circulaire Valls.

Vingt-quatre fiches de paie



Nadia : « J'ai avancé ici, j'ai construit une vie ici et je ne veux pas retourner en arrière. » Photo Yves Salvat

« J'ai plus de trois ans de présence en France et vingt-quatre fiches de paie. J'essaie d'avoir un rendez-vous à la préfecture pour expliquer ma situation mais je n'y arrive pas », dit-elle, fatiguée de cette existence de clandestine. Bénévole au Secours catholique et à la Croix-Rouge, Nadia souligne aussi qu'elle donne son sang pour sauver des vies.

« Comme pour rappeler que le groupe sanguin du donneur est plus important que son pays d'origine. »

• Denis Bret

(1) L'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale est prévu pour le mois de décembre.

Repère ► L'article 3 c'est quoi ?

Face à la pénurie de main-d'œuvre rencontrée par certains secteurs (bâtiment, aide à domicile...), l'article 3 du projet de loi sur l'immigration et l'intégration avait pour but de créer une carte de séjour d'un an de « travail dans des métiers en tension ».

Le but ? Permettre aux travailleurs irréguliers de demander leur régularisation au titre de cette nouvelle carte qui sera délivrée automatiquement, sous certaines conditions (ancienneté de séjour d'au moins trois ans en France, expérience de huit mois pendant les derniers 24 mois dans un métier ou une zone géographique en tension). Avec ce dispositif, les demandeurs d'asile originaires des pays les plus à risques (demandeurs bénéficiant d'un fort taux de protection en France) auraient pu travailler immédiatement.

À l'heure actuelle, les travailleurs sans papiers employés dans ces secteurs peuvent obtenir une carte « salarié » ou « salarié temporaire » mais il s'agit de régularisations exceptionnelles à l'initiative des employeurs.

« Accueillir moins mais accueillir mieux »

Questions à ► Quentin Bataillon, député Renaissance de la première circonscription

L'article 3 de la loi sur l'immigration a été abandonné et ne sera pas discuté au Sénat. Quelle est votre réaction ?

« Le Sénat a supprimé cet article pour le réécrire plus loin. Il a donc eu la sagesse de conserver l'équilibre porté par ce texte. Cependant, je note une certaine hypocrisie. Certains parlementaires passent leur temps à envoyer des courriers aux préfets pour



obtenir des régularisations mais refusent la création d'un cadre clair. Je pense que des règles claires et identiques pour tous sont plus justes que des exceptions individuelles. »

En tant que député de la Loire, estimez-vous que la

régularisation des travailleurs sans papiers qui exercent dans des métiers en tension soit nécessaire ?

« Soyons clairs : ce texte n'entraînera pas du tout une régularisation massive. Il ne s'agit pas non plus de donner la nationalité française. Il concerne les travailleurs qui se sont les mieux intégrés à notre pays et à ses règles. Notre département, notamment pour ses mines et son industrie, s'est construit avec le soutien de travailleurs étrangers. »

Le Sénat a également voté pour la suppression de

l'aide médicale d'État. Selon vous, est-ce une bonne chose ?

« L'AME ne doit pas financer des soins dits de « confort ». En ce sens, nous devons poser la question du panier de soins remboursés. Il faut cibler les urgences et les publics fragiles. Rappeler que seuls ceux qui touchent moins de 810 € par mois y ont accès. Nos soignants eux-mêmes s'inquiètent d'une telle suppression. Derrière la polémique, il y a une question d'humanité et de santé publique. »

La majorité présidentielle est divisée et tirillée sur cette question entre la

ligne des LR et la Gauche. Où vous situez-vous ?

« La majorité présidentielle est à ce jour la seule à avoir une position unie et claire. Comme les Français le demandent, nous voulons un texte équilibré. Accueillir moins mais accueillir mieux. C'est-à-dire avec plus de dignité pour ne plus laisser des enfants dormir dans la rue. Mais aussi plus de fermeté afin de pouvoir exclure tous ceux qui ne respectent pas nos lois, nos valeurs et qui n'ont pas de réelle volonté de parler français et de s'intégrer. L'asile politique doit être clarifié mais conservé. »

• Recueillis par D.B.